

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 09 Octobre 2025 – 20H30

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Dominique FLACHER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Marcel BERTHIER, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Laure-Paola GUVIER, Philippe PELLET

Excusés : Albane PINEDE, Annie PIGNEDE, Jean-Michel PIDOLOT,

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET

A l'ordre du jour seront évoqués les points suivants :

Approbation du dernier procès-verbal en date du 04/09/2025 – Voté à l'unanimité

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal : *unanimité 10 voix pour*

Délibérations :

- **2025-10-01 : Nouvelle tarification relative à la location de la salle des fêtes à compter du 10/10/2025 Annule et remplace la délibération 2025-03-02**

Monsieur le Maire explique que les tarifs de la salle des fêtes doivent être modifiés.

M. le Maire propose les tarifs suivants :

Grande salle incluant l'espace bar :

Habitants de Tramolé	Extérieurs	Associations extérieures (Manifestation ouverte au public avec entrée payante ou gratuite)
1 jour* : 350€	1 jour* : 700€	1 jour* : 350€
2 jours* : 550€	2 jours* : 1100€	2 jours* : 550€
Réveillon Saint Sylvestre : 700€	Réveillon Saint Sylvestre : 1400€	Réveillon Saint Sylvestre : 700€

Espace bar incluant le bar et les offices :

Habitants de Tramolé	Extérieurs	Associations extérieures (Manifestation ouverte au public avec entrée payante ou gratuite)
1 jour* : 200€	1 jour* : 300€	1 jour* : 200€
2 jours* : 300€	jours* : 500€	2 jours* : 300€
Réveillon Saint Sylvestre : 400€	Réveillon Saint Sylvestre : 600€	Réveillon Saint Sylvestre : 400€

*1 jour si occupation le midi - 24h00

*2 jours si occupation le soir

- Demande d'utilisation hebdomadaire en dépannage par une association extérieure, selon disponibilité du planning, le tarif horaire proposé sera de 10euros de l'heure.
- En période électorale, la petite salle de réunion est mise à disposition gracieusement pour les candidats déclarés pour une soirée, sous réserve de disponibilité.
- Les conférences reconnues d'intérêt public pourront bénéficier de la gratuité sous réserve de l'accord du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE, les tarifs proposés et charge Monsieur le Maire d'appliquer ces changements à compter du 10/10/2025.

- **2025-10-02 : CONVENTION UTILISATION SALLE DES FETES – COMMUNE ECLOSE-BADINIERES**

Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'isolation du gymnase de la Commune d'Eclos-Badinières sont en cours. Ils ne permettront pas l'accueil des activités associatives sur les mois de septembre et octobre 2025. Les activités concernées continueront de se tenir dans les locaux communaux de Tramolé. Une contribution forfaitaire sera demandée, pour l'accueil des associations d'Eclos-Badinières dans notre salle communale pour les mois d'utilisation. Le forfait de participation est fixé à 10€/heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de valider les montants ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire

- **2025-10-03 : participation aux frais d'investissement**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est versé au S.I. V.U. du Groupe Scolaire Culin-Tramolé une somme permettant d'équilibrer les comptes du S.I. V.U.

L'adjoint délégué au SIVU, Monsieur Dominique FLACHER, informe le Conseil Municipal que le SIVU envisage des frais d'investissement : achat d'un réfrigérateur, l'habillage d'une poutre et une alarme intrusion.

Le montant de ces achats s'élève à 6 000.00 euros. Le SIVU demande à la commune de Tramolé la somme de 3 000 .00 € soit 50 % du cumul de ces dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition et en avoir délibéré, à l'unanimité. ACCEPTE la demande du SIVU,

AUTORISE le Maire à effectuer le mandatement correspondant.

Compte rendu de réunions :

- Sébastien Guillaud prend la parole et expose les échéances à venir pour l'aménagement du centre-bourg.

Un appel public à concurrence (MAPA) a été réalisé via une publicité sur les affiches de Grenoble pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre d'architecte bâtiment. Les offres doivent être remises sur la plateforme le vendredi 17 octobre à midi. La commission d'appel d'offre se réunira le mercredi 29 octobre entre 8h30 et 12h30 pour retenir 3 candidats au premier tour selon deux critères : les expériences antérieures (70% de la note) et les compétences techniques (20% de la note).

Questions diverses :

- Laure Paola expose le déroulement du festival « les arts en herbe » – le mercredi 22 octobre : 16h30-17h30 à la médiathèque/18h à la salle des fêtes
- Jean-Michel évoque le Fonds de péréquation (FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales), dispositif de solidarité fiscale horizontale entre les collectivités locales permettant de redistribuer une partie des recettes fiscales des territoires les plus riches aux plus pauvres.
- Cérémonie du 11 novembre à Tramolé pour les 3 communes avec la FNACA à 10h30.

La séance est levée à 22h30

Marcel BERTHIER, secrétaire

Jean-Michel DREVET, Maire

